DÉLIBÉRATION n° CA-19-10-2018-05 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 octobre 2018

Désignation de deux élus étudiants pour siéger
à la Commission des finances de l'université de Poitiers

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1er : Dispositif

Sont désignés pour siéger à la Commission des finances de l'université de Poitiers :

Monsieur Julien SEIGNEURET, *en qualité de titulaire*
Monsieur Olivier CORREIA, *en qualité de suppléant*

Monsieur Aurélien BROSSARD, *en qualité de titulaire*
Monsieur Hugo CARL, *en qualité de suppléant*

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 19 octobre 2018
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN

UNIVERSITE DE POITIERS
09. NOV. 2018
Direction des affaires juridiques

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

Direction des Affaires Juridiques /RD - Université de Poitiers - 15 rue de l'Hôtel Dieu - Bât. E5/E7 - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex

Université de Poitiers
Direction des Affaires juridiques

Conseil d'administration du 19 octobre 2018

Désignation de deux élus étudiants pour siéger à la Commission des finances de l'université de Poitiers

Après concertation entre les trois associations étudiantes représentées au Conseil d'administration de l'université de Poitiers, les élus étudiants proposés pour siéger à la Commission des finances sont :

Monsieur Julien SEIGNEURET, *en qualité de titulaire*
Monsieur Olivier CORREIA, *en qualité de suppléant*

Monsieur Aurélien BROSSARD, *en qualité de titulaire*
Monsieur Hugo CARL, *en qualité de suppléant*

La présente désignation est soumise à l'approbation du Conseil d'administration.

Fait à Poitiers, le 10 octobre 2018

Roxane DURAND
Direction des affaires juridiques

Nirmal NIVERT
Directeur des affaires juridiques